

**Présentation de La Financière
agricole du Québec aux
audiences de la Commission sur
le développement durable de la
production porcine au Québec**

7 novembre 2002

**Par: Claude Robitaille,
directeur des services à la clientèle**

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC





Résultat d'un consensus

La Financière agricole du Québec est le résultat et l'expression du consensus obtenu entre l'État et le monde agricole, lors du Rendez-vous des décideurs, en mars 1999, soit :

- de permettre la gestion intégrée des outils financiers dans une même organisation
- d'instituer un partenariat État/monde agricole dans la gestion des outils financiers
- de favoriser la stabilité du financement de la nouvelle structure, désormais planifié sur une base pluriannuelle

Création de La Financière agricole

Ce consensus conduit au dépôt et à l'adoption, en décembre 2000, du projet de loi créant La Financière agricole du Québec. La nouvelle société démarre ses activités le 17 avril 2001

- En tant que mandataire de l'État, elle se substitue à la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles et, en cette qualité, elle en assume les obligations
- Elle doit réaliser sa mission et ses mandats dans le cadre d'un partenariat entre l'État et le monde agricole

Sa mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la croissance du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emplois.

Dans la poursuite de cette mission, une attention particulière est accordée au secteur primaire



Sa vision d'affaires

La Financière agricole se définit comme un levier de développement du secteur agricole et agroalimentaire, et ce, dans une perspective de développement durable et de mise en valeur de la ruralité québécoise

- **LA BASE** : Le développement du *partenariat* d'affaires avec et pour les entreprises agricoles
- **LE CŒUR** : La *réussite* et la *pérennité* de l'entreprise agricole dans le développement durable
- **L'ENJEU** : L'utilisation *optimale* de sa capacité financière dans l'intérêt collectif des producteurs et productrices agricoles

Ses ressources

- **HUMAINES :**

- ✓ Présente partout au Québec, La Financière agricole constitue un réseau formé de près de 700 personnes compétentes dont les 2/3 oeuvrent en région

- **FINANCIÈRES :**

- ✓ Contributions du gouvernement du Québec à raison de 305 millions \$/année
 - ✓ Contributions annuelles des productrices et producteurs pour quelque 200 millions \$ (ASREC, ASRA, CSRA)
 - ✓ Contributions fédérales annuelles de l'ordre de 100 millions \$



Ses produits et services

Pour faire face aux risques

- climatiques
- économiques
- financiers

Une gamme d'outils financiers sont offerts aux entreprises agricoles, indépendamment de leurs dimensions, de leurs secteurs d'activité et de leur localisation sur le territoire du Québec

Ses produits et services (SUITE)

La gamme des produits offerts :

- ✓ en financement agricole et forestier :
 - Programme de financement de l'agriculture
 - Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt
 - Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation
 - Programme de financement forestier (*mandat du MRN*)
- ✓ en investissement :
 - Capital Financière agricole inc. (CFAI)
- ✓ en assurance et en protection du revenu :
 - Programme d'assurance récolte (ASREC)
 - Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)
 - Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
 - Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (*mandataire pour le Québec*)



Ses interventions (2001-2002)

- **Financement agricole :**

Activités de prêts

Financement autorisé	960 millions \$
Production porcine	100,4 millions \$
Prêt moyen autorisé en production porcine	187 339 \$

Ses interventions (2001-2002)

- **Financement agricole :**

Encours de prêts (au 31 mars 2002)

Encours de prêts total	4,0 milliards \$
Encours de prêts en production porcine	503,1 millions \$
Encours moyen en production porcine	341 316 \$



Ses interventions (2001-2002)

- **Investissement :**

- ✓ Fonds social de départ : 24 millions \$
- ✓ Soutien à l'investissement prévu : 120 millions \$

- **Assurance récolte :**

- ✓ Valeurs assurées : 780 millions \$
- ✓ Compensations de l'année : 32,6 millions \$

- **CSRA (phase d'implantation) :**

- ✓ Nombre de clients inscrits (au 1^{er} nov. 2002) (total) : 16 035
(porc) : 1 583

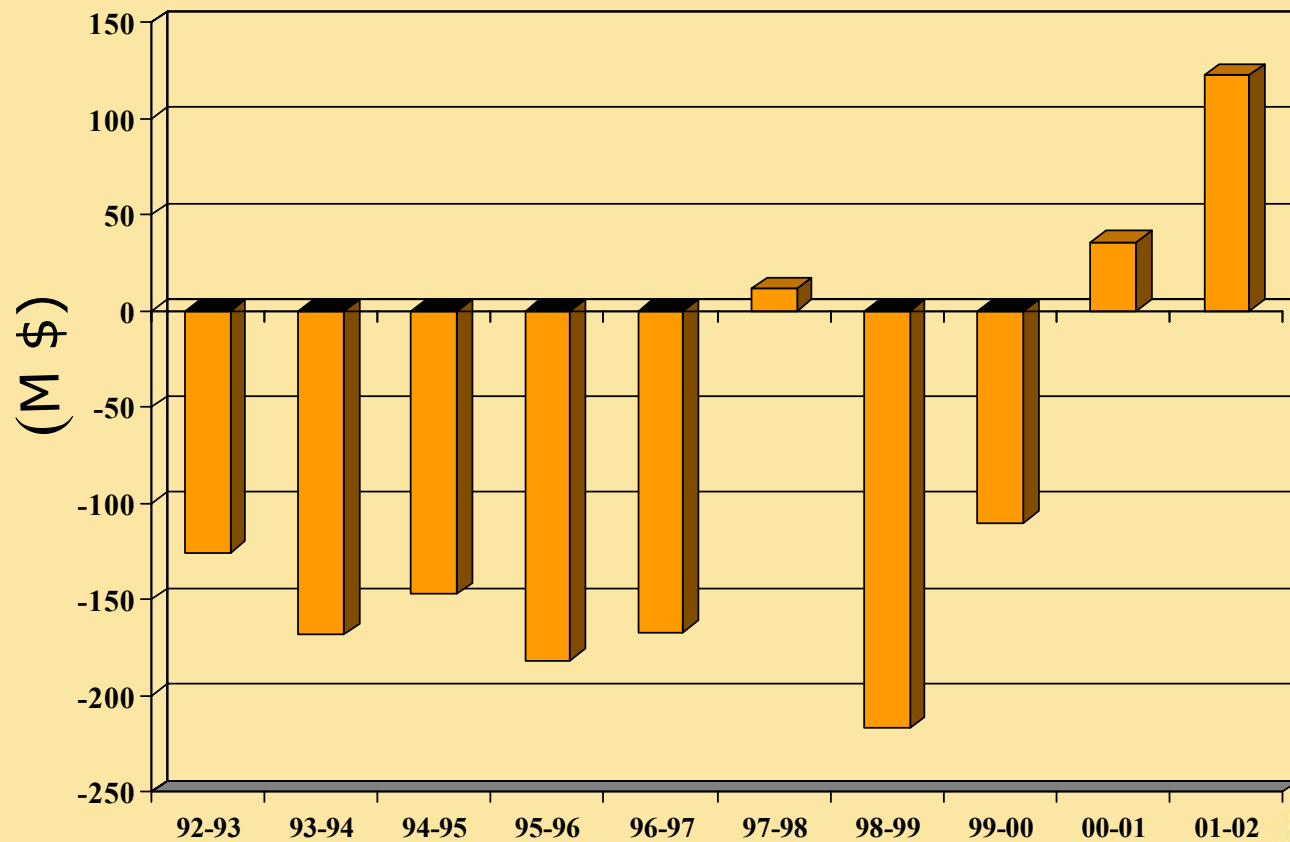
Ses interventions (2001-2002)

- **Assurance stabilisation :**


	TOTAL	Productions animales	Production porcine
Valeurs assurées	3,0 MM \$	2,0 MM \$	1,4 MM \$
Compensations de l'année	424,4 M \$	134,8 M \$	8,1 M \$

Ses interventions (2001-2002)

Fonds d'assurance stabilisation, 1992-2002 (total porcs + porcelets)



La Financière
agricole

Québec 

LA FINANCIÈRE AGRICOLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE





La Financière agricole et le développement durable

La Financière agricole adhère pleinement au concept de développement durable et au principe d'écoconditionnalité :

- ✓ Mission
- ✓ Article 19 de la Loi constitutive
- ✓ Vision d'affaires
- ✓ Plan d'affaires
- ✓ Participation au Groupe de travail sur la mise en œuvre de l'écoconditionnalité en production porcine
- ✓ Actions concrètes
- ✓ Appui de la FADQ au projet pilote visant à développer un mécanisme de gestion des certificats d'autorisation
- ✓ Principes directeurs et orientations en lien avec le REA (MENV, 15 juin 2002)



La Financière agricole et le développement durable

En lien avec la mise en vigueur du REA par le MENV, La Financière agricole entend soutenir les entreprises agricoles dans leur démarche d'adaptation.

Quatre principes directeurs :

- ✓ L'affirmation de la responsabilité de La Financière agricole à l'égard du développement durable et de la conservation des ressources
- ✓ Le respect des compétences des divers intervenants impliqués
- ✓ L'affirmation de la responsabilité de La Financière agricole face aux décisions gouvernementales
- ✓ L'affirmation de la responsabilité de La Financière agricole à l'égard de ses clients



La Financière agricole et le développement durable

Les cinq orientations qui supportent ces principes :

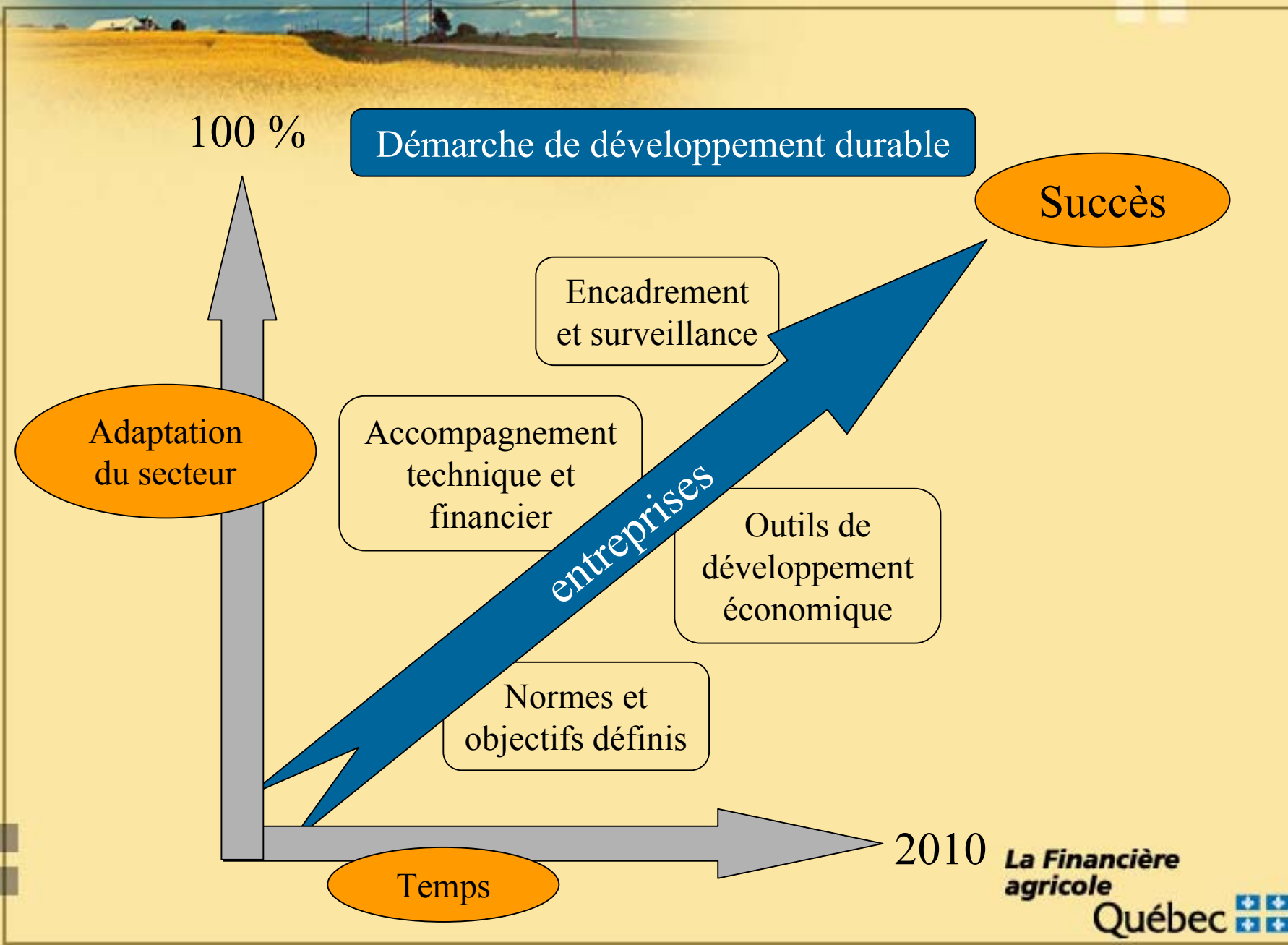
- ✓ Assurer la pérennité des entreprises par le financement de projets respectant les normes environnementales
- ✓ Intégrer des exigences relatives à l'application des normes environnementales aux programmes d'assurance et de protection du revenu
- ✓ Participer à la réalisation du projet pilote en production porcine en tenant compte des nouvelles dispositions du REA
- ✓ Favoriser une approche intégrée dans la gestion des problématiques identifiées dans le cadre des opérations
- ✓ Initier des mesures administratives favorisant une gestion cohérente de l'écoconditionnalité



La Financière agricole et le développement durable

Dans sa démarche vers le développement durable et les exigences du REA :

- La Financière agricole privilégie une approche équilibrée, intégrée et progressive qui va permettre de concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'écoconditionnalité
- Elle entend exercer ses responsabilités en supportant les entreprises agricoles (viabilité des entreprises, protection des emplois, développement régional) dans leur plan d'adaptation progressif aux nouvelles normes environnementales et les accompagner, d'ici 2010, pour atteindre les objectifs de pleine conformité.



100 %

Démarche de développement durable

Succès

Encadrement et surveillance

Accompagnement technique et financier

Outils de développement économique

Normes et objectifs définis

Adaptation du secteur

entreprises

Temps

2010